

**RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :**

Article R.4223-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

OBJECTIFS :

- ♦ Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des engins de chantier en toute sécurité.
- ♦ Etre sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des engins de chantier

PROGRAMME :**♦ Connaissances Générales**

- * Rôle et responsabilités
- * Les organismes de prévention

♦ Technologie des engins de chantier

- * Caractéristiques principales : composants et mécanismes
- * Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité

♦ Les principaux types d'engins de chantier – Catégories CACES®

- * Les différents types d'engins : 11 catégories

♦ Règles de circulation applicables aux engins de chantier

- * Identification et signification de la signalisation
- * Circulation sur chantier : consignes, distances de sécurité

♦ Risques liés à l'utilisation des engins de chantier

- * Fonctionnement de l'engin
- * Conduite et déplacements de l'engin

♦ Exploitation des engins de chantier

- * Fonctionnement des équipements de l'engin
- * Conduite à tenir en cas d'accident
- * Gestes de commandement

♦ Vérifications d'usage des engins de chantier

- * Vérification et opération de maintenance
- * Principales anomalies (circuit hydraulique ; organes de freinage ; chassis ...)

♦ APPLICATIONS PRATIQUES – selon les catégories

- * Prise de poste et vérification
- * Conduite –Manœuvres et circulation
- * Travaux de bases
- * Opération de levage (selon les catégories)
- * Fin de poste - Opération d'entretien quotidien – Maintenance

Catégorie	Engins correspondants
A	Engins compacts, ≤ 6 T et ≤ 100cv
B1	Engins d'extraction à déplacement séquentiel > 6T
C1	Engins de chargement à déplacement alternatif > 6T
D	Engins de compactage > 6T
F	Chariots de manutention tout-terrain
G	Conduite des engins hors production

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite d'engins de chantier et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R482. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

PRE-REQUIS :

Maîtrise de la langue française.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 maxi pour la théorie,
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

DUREE DE LA FORMATION :

Personnel Débutant : 2 jours (14h)
Personnel Expérimenté : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ♦ Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.482 dans le cadre d'un CACES®.
- ♦ Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories d'engins utilisés.
- ♦ Recyclage d'1 journée tous les 10 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

FORMATION

REF : CACES-01 / V01.2020



Formation à la conduite en sécurité

« Engins de chantier » - R.482

☐ Débutant - ☒ Expérimenté

Catégorie : ☐ A - ☐ B1 - ☒ C1 - ☐ D - ☐ F - ☐ G

Option Porte Engin ☐

Option télécommande ☐

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

Article R.4223-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

OBJECTIFS :

- ◆ Acquérir les connaissances permettant d'utiliser des engins de chantier en toute sécurité.
- ◆ Être sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des engins de chantier

PROGRAMME :

◆ Connaissances Générales

- * Rôle et responsabilités
- * Les organismes de prévention

◆ Technologie des engins de chantier

- * Caractéristiques principales : composants et mécanismes
- * Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité

◆ Les principaux types d'engins de chantier – Catégories CACES®

- * Les différents types d'engins : 11 catégories

◆ Règles de circulation applicables aux engins de chantier

- * Identification et signification de la signalisation
- * Circulation sur chantier : consignes, distances de sécurité

◆ Risques liés à l'utilisation des engins de chantier

- * Fonctionnement de l'engin
- * Conduite et déplacements de l'engin

◆ Exploitation des engins de chantier

- * Fonctionnement des équipements de l'engin
- * Conduite à tenir en cas d'accident
- * Gestes de commandement

◆ Vérifications d'usage des engins de chantier

- * Vérification et opération de maintenance
- * Principales anomalies (circuit hydraulique ; organes de freinage ; chassis ...)

◆ APPLICATIONS PRATIQUES – selon les catégories

- * Prise de poste et vérification
- * Conduite –Manœuvres et circulation
- * Travaux de bases
- * Opération de levage (selon les catégories)
- * Fin de poste - Opération d'entretien quotidien – Maintenance

Catégorie	Engins correspondants
A	Engins compacts, ≤ 6 T et ≤ 100cv
B1	Engins d'extraction à déplacement séquentiel > 6T
C1	Engins de chargement à déplacement alternatif > 6T
D	Engins de compactage > 6T
F	Chariots de manutention tout-terrain
G	Conduite des engins hors production

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté en matière de prévention des risques liés à la conduite d'engins de chantier et en formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à être confronté à des situations variées, basées sur les exercices pratiques de la recommandation R482. Ceux-ci étant réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

PRE-REQUIS :

Maîtrise de la langue française.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

12 maxi pour la théorie,
6 Unités de Temps maxi pour la pratique

DUREE DE LA FORMATION :

Personnel Débutant : 2 jours (14h)

Personnel Expérimenté : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique à travers un test réalisé sur plateau selon le référentiel de connaissances théoriques et pratiques exigées par la R.482 dans le cadre d'un CACES®.
- ◆ Une attestation de formation est remise à l'issue de la formation, uniquement sur les catégories d'engins utilisés.
- ◆ Recyclage d'1 journée tous les 10 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.



Test CACES® -R.482

« Engins de chantier »

☐ Débutant - ☐ Expérimenté

 Catégorie : ☐ A - ☐ B1 - ☒ C1 - ☐ D - ☐ F - ☐ G

 Option Porte Engin ☐

 Option télécommande ☐

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE :

Article R.4323-55 du Code du Travail : "La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Elle est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire."

R.482 : Recommandation de la CNAMTS qui prescrit le cadre du test CACES®.

OBJECTIFS :

- ◆ Obtenir un ou plusieurs CACES® permettant de conduire un engin de chantier de la R.482

CATEGORIES DES ENGINS DE CHANTIER:

Catégorie A	Engins compacts,	• pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ? 6 tonnes, • chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ? 6 tonnes, • chargeuses-pelleteuses de masse ? 6 tonnes, • moto-basculateurs de masse ? 6 tonnes, • compacteurs de masse ? 6 tonnes, • tracteurs agricoles de puissance ? 100 cv (73,6 kW).
Catégorie B1	Engins d'extraction à déplacement séquentiel	• pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes, • pelles multifonctions.
Catégorie C1	Engins de chargement à déplacement alternatif	• chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes, • chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes
Catégorie D	Engins de compactage	• compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes. • compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes.
Catégorie F	Chariots de manutention tout-terrain	• chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât, • chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.
Catégorie G	Conduite des engins hors production	• déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.

DEROULEMENT DU TEST :

- ◆ Les tests théoriques et pratiques sont effectués par une personne physiquement différente du formateur, conformément à la R.482
 - ◆ L'examen théorique (commun à toutes les catégories d'engins de chantier) regroupe tous les candidats durant une unité de temps.
 - ◆ Pendant l'examen pratique, les candidats sont évalués individuellement.
- Une Option AIPR Opérateur est proposée par FOSEC dans le cadre de la journée de test R482

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

Les tests pratiques de la recommandation R482 de la CNAM-TS sont réalisés sur plateau dédié.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne étant amenée à utiliser, à titre permanent ou occasionnel, des engins de chantier.

PRE-REQUIS :

- ◆ Avoir suivi la formation à la conduite en sécurité de l'engin de chantier de la catégorie correspondante.
- ◆ Maîtrise de la langue française.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 unités de temps / session

DUREE DE LA SESSION : 1 jour (7h)

EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ Le testeur fait partie de la cartographie de testeurs CACES® de la société FOSEC.
- ◆ Les exercices pratiques sont réalisés selon les exigences du référentiel et la recommandation R482
- ◆ Une note minimum est requise pour la théorie et la pratique.
- ◆ En cas de réussite, une carte CACES® est remise.
- ◆ En cas d'ajournement en théorie et/ou en pratique, le candidat devra effectuer un complément de formation et repasser la partie du test non validé via le même organisme testeur CACES® certifié. Pour cela il dispose d'un délai de 12 mois.
- ◆ La CNAMTS recommande un recyclage tous les 10 ans.